Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ESSONNE

CABINET DU PREFET

Bureau de la Communication Interministérielle

Évry, le 29 juin 2015

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES

COMMUNIQUE DE PRESSE
au 1er juillet 2015
Nouvelles directives code de la route

Le 1er juillet 2015 marque un nouveau départ pour les conducteurs (auto, moto, vélo et cyclomoteur). Le ministère de l'Intérieur met en place son plan d'action concernant le code de la route. De nouvelles normes qui font suite à une hausse du taux de mortalité de 1,9%. Elles concernent l'utilisation des oreillettes au volant, la réduction du taux d'alcoolémie et le dispositif SAM.

1- Opération Destructeur d'oreillettes

L'oreillette, vous connaissez? C'est ce petit gadget utilisé par beaucoup pour répondre au téléphone, mais au volant, tout est différent, car en l'utilisant, vous vous isolez et perdez vos repères. Vous êtes moins vigilant et devenez une source de danger pour les autres, mais aussi pour vous.
En effet, l'oreillette réduit le temps de réaction, vos repères visuels et auditifs sont bouleversés et vous pouvez vous retrouver dans des situations risquées.
En moyenne, l'utilisation d'oreillettes multiplie par 3 le risque d'accident.

2- Le taux d'alcool qui dégringole

Il agit comme un désinhibiteur et provoque une prise de risque inconsidéré de la part des conducteurs qui se sentent plus sûr d'eux et inconscient face aux risques qu'ils représentent et auxquels ils s'exposent. Pourtant, les effets sont bien là et se font ressentir dès le premier verre. Baisse de la vigilance et de l'attention, diminution des réflexes et allongements du temps de réaction, modification du comportement des conducteurs, sont autant de risques liés à la consommation d'alcool.
L'alcool figure parmi les premières causes de mortalité et de handicap des 18-25 ans.

Contact presse :

Nathalie ROUSSELET, Chef du Bureau de la communication interministérielle :
Tel. : 01 69 91 90 54 – 07 77 96 23 89 Fax 01 69 91 96 68 – courriel nathalie.rousselet@essonne.gouv.fr
Nadiège JOLY, Adjointe à la Chef du Bureau de la communication interministérielle :
Tel. : 01 69 91 90 37 – 06 27 06 10 65 Fax 01 69 91 96 68 – courriel nadiege.joly@essonne.gouv.fr

@PREFECTURE91

3- SAM, quelqu'un qui vous veut du bien

SAM, vous le connaissez ? Non… Laissez-nous vous le présenter
SAM, c'est une fille et c'est aussi un garçon, ça peut être vous, moi, lui ou elle.

« Mais comment cela est-il possible me direz-vous ? »
Parce que SAM se trouve en chacun de nous, c'est celui qui conduit, mais qui ne boit pas.
Il est choisi avant de sortir pour être le capitaine de soirée et vous raccompagner.

Alors avis au SAM, mobilisons-nous cet été, comme tout le reste de l'année pour protéger ceux que nous aimons et rentrer en toute sécurité.

Retrouvez plus d'informations sur : www.securite-routiere.gouv.fr